



Communiqué de presse relatif au nouveau PAG de la ville d'Esch-sur-Alzette visant à réglementer la colocation

L'association de défense des locataires de Luxembourg vient d'être fondée en juin par des citoyens de tous horizons de la société civile. Cette association regroupe des locataires et des sympathisants qui, constatant les abus, le manque de protection des locataires et le besoin de sensibilisation, ont décidé de fonder une association pour défendre les droits des locataires.

Suite à la prise de position du collège échevinal d'Esch-sur-Alzette sur des réglementations arbitraires qui remettent en cause les colocations dans les maisons unifamiliales et aux diverses prises de positions politiques sur le sujet, **l'association de défense des locataires tient à prendre position pour défendre l'intérêt des locataires dans ce dossier.**

Nous constatons que **certains acteurs politiques semblent vouloir créer une confusion entre les colocations et les marchands de sommeil.** Les marchands de sommeil ne proposent pas aux personnes une colocation mais une chambre à un prix élevé dans des logements souvent en mauvais état et ne disposant pas de commodités suffisantes. Ce phénomène ne se limite d'ailleurs pas aux maisons individuelles mais existe aussi dans les appartements. Les véritables colocations rassemblent de jeunes et moins jeunes professionnels, des étudiants ou sont gérées par des associations reconnues et permettent à de nombreuses personnes d'avoir accès à un logement pour un loyer relativement abordable.

Certains politiques accusent les colocations de faire monter les prix. Cela pourrait être le cas de façon isolée, mais le phénomène est trop marginal pour influencer les prix du marché. Une simple analyse des annonces illustre la réalité du marché et montre pourquoi **les colocations constituent une alternative abordable pour beaucoup de personnes.** Un studio peut coûter jusqu'à 1000 euros en disproportion totale avec le prix de location d'une maison qui tourne autour de 2500 euros pour 5 chambres. Nous rappelons que l'augmentation des prix n'est pas de la responsabilité des locataires mais elle est portée par les acteurs du marché du logement qui fixent les prix pour maximiser leurs revenus.

Nous constatons aussi que lorsque des contrôles sont effectués (ce qui n'est pas assez souvent le cas), les logements des marchands de sommeil sont fermés et les locataires se retrouvent malheureusement à la rue. Nous rappelons qu'avec la loi du 20 décembre 2019 relative aux critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements et chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation, **les marchands de sommeil sont obligés de reloger les locataires à leurs frais**. Aux communes d'appliquer cette loi et de s'en prendre à ceux qui abusent au lieu de remettre la responsabilité et les conséquences sur les épaules des plus vulnérables dans ce marché en crise, les locataires. En effet, il n'existe pas assez de solutions de relogement d'urgence pour les personnes concernées.

Le véritable problème est le manque de logements, surtout de logements abordables et de qualité, au Luxembourg. La responsabilité de ce manque revient aux responsables politiques des communes, étant donné que les communes n'ont pas construit ou acheté suffisamment de logements sociaux et abordables ces dernières décennies. Un autre problème est le non-respect de la loi sur la fixation du loyer qui limite le prix du loyer annuellement à 5 % du capital investi.

Alors que les tensions autour du logement augmentent, le monde politique cherche un bouc émissaire : les colocations. Or, le vrai problème est ailleurs ! Il est temps pour les politiques de prendre leurs responsabilités et d'arrêter de victimiser une marge de l'électorat pour justifier la perpétuation de leur manquement.

Rappelons que le logement est un droit fondamental que l'État et les communes devraient protéger.

Luxembourg, le 3 juillet 2020

Mieterschutz Lëtzebuerg / Association de défense des locataires de Luxembourg

Association sans but lucratif

Contacts:

mieterschutzletzebuerg@gmail.com

63 Rue de Bonnevoie, 1260 Luxembourg

Jean-Michel Campanella, président : 621 686 916

Aldina Ganeto, vice-présidente : 621 794 515

